

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 11 mai 2023,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 565 201, situé au 282, rue Jones pour régulariser la situation existante du bâtiment principal quant à la marge avant et latérale qui ont respectivement 7.71 mètres et 1.90 mètre.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone R-6, que la marge avant minimale est de 8 mètres.
- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone R-6, que la marge latérale minimale est de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.29 mètre et 0.10 mètre.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 5 juin 2023 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SERREYN
Directeur général